



## Compte-rendu du conseil municipal du 25/04/2016

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, JF LACROIX, JM LERISSEL

Secrétaire de séance : JF LACROIX

Absents excusés : R. MAYNARD pouvoir donné à AM LLOMBARD, JM GARNIER pouvoir donné à JF LACROIX, G. CHARPIN pouvoir donné à JM LERISSEL

Absent : S. KASPRZYK, B. BOURBON Y. MOREAU

\*\*\*

**Ordre du jour :** Développement du photovoltaïque sur le territoire, projet porté par la COR qui a pour ambition d'être à l'horizon 2050 un « territoire à énergie positive ».

1/ Délibération pour engagement de principe à mettre en œuvre le projet, sous réserve qu'il présente un intérêt pour la commune après ajustement du plan de financement sur la base de devis d'entreprises et de l'obtention des subventions demandées.

\*\*\*\*\*

Présentation du diaporama sur l'analyse d'opportunité photovoltaïque pour la commune réalisé par HESPUL.

**OBJET : Délibération pour approbation** Dossier TEPos (Territoire à Energie Positive) – Photovoltaïque

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que la COR porte l'ambition d'être à l'horizon 2050, un « territoire à énergie positive ». Il s'agit, avec le soutien de l'ADEME et de la Région, de diviser les consommations du territoire par deux et les équilibrer avec des productions d'énergies renouvelables issues des ressources du territoire contribuant au développement d'une économie locale et durable.

En 2014, à peine 1% de nos consommations d'électricité sont produites localement par du photovoltaïque et de l'hydro-électricité.

Dans le but d'accélérer et de faciliter le déploiement de cette production d'électricité décentralisée, la COR souhaite mettre en place un fonds de concours permettant de mutualiser les étapes d'identification du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine communal (bâtiments, parkings, ...) et d'études préalables des projets en vue de candidater pour l'ensemble des communes du territoire, au titre de l'enveloppe des « Grands projets d'investissements » déléguée par l'Etat aux Préfets de Région, nous permettant de mobiliser une enveloppe financière conséquente (58.8M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

La Commune de SAINT JUST D'AVRAY souhaite s'engager aux côtés de la COR afin de développer le photovoltaïque sur son patrimoine

À cet effet, la commune a fait évaluer par la COR le potentiel des bâtiments et parkings faisant partie du patrimoine communal.

Mme le Maire présente aux membres du conseil la simulation technique et économique effectuée à partir de cette évaluation dans le cadre de la note d'opportunité qui lui a été transmise.

Mme le Maire propose aux membres du conseil de valider la poursuite du projet en étudiant plus finement les projets en 2016 et en actant, dans le cadre du dossier porté par la COR, la candidature de la Commune de SAINT JUST D'AVRAY

Mme le Maire propose aux membres du conseil un engagement de principe à mettre en œuvre le projet sous réserve qu'il présente un intérêt pour la commune après ajustement du plan de financement sur la base de devis d'entreprises et de l'obtention des subventions demandées.

Deux solutions s'offriront à la Commune pour la réalisation effective des projets :

- Une maîtrise d'ouvrage communale bénéficiant de la subvention de l'Etat et d'un accompagnement de la COR permettant la réalisation d'une commande groupée d'études, de missions de maîtrise d'œuvre, de matériels...
- Une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM (Société d'économie Mixte, actuellement en étude) du territoire, dans le cadre de laquelle la Commune mettrait son ou ses biens (toiture de bâtiments, parking ou autre) à disposition de la SEM contre loyer éventuel pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques.

### **Adopté à l'unanimité**

Madame le Maire précise que ce projet ne se réalisera pas si les conditions de la délibération ne sont pas remplies. Il s'agit bien d'un engagement de principe.

Ce projet ne doit pas coûter de l'argent à la commune, il est conçu pour que le revenu de la production d'électricité couvre l'annuité puisqu'un emprunt serait alors contracté. Il faut voir une rentabilité à long terme soit à 12 ans. La durée de vie des panneaux est estimée à 30 ans.

Les bâtiments retenus par HESPUL seraient la mairie, la salle des fêtes, le local des services techniques et l'ancienne école au fond du bourg.

Des questionnements sont remontés :

- Reste à définir la pertinence de ces bâtiments
- L'installation des panneaux sur ou à la place des tuiles ? l'étanchéité ?
- La maintenance
- L'assurance

Le Maire,  
Christine GALILEI

